



Télépaiement possible pour la restauration dès la rentrée de novembre

publié le 08/11/2017 - mis à jour le 10/11/2017

Descriptif :

Explication sur le nouveau système de paiement des factures de demi-pension.

Pour le règlement de vos factures de demi-pension le collège Samuel de Missy vous propose **le paiement en ligne par carte bancaire**.

Ce système de paiement mis en place par la **Direction Générale des Finances Publiques** est totalement **sécurisé** et **évite les risques de perte** pour les élèves qui amenaient jusqu'à présent un chèque ou du numéraire à l'intendance du collège. Vous **économisez** également votre temps (plus de chèque à remplir, de références à rechercher, d'enveloppe à poster ou de déplacement à l'intendance du collège).

Pour bénéficier de ce nouveau mode de règlement en ligne, il vous suffit de vous connecter aux Téléservices sur l'espace numérique de travail (même procédure que pour la demande de bourse en ligne) avec vos identifiants "parents".

Une fois connecté à votre compte, cliquez sur l'icône « Scolarité Services » puis sur l'onglet « Paiement en ligne des factures » .

Le service intendance se tient bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.
Contact par téléphone au **05 46 43 00 45** ou par courrier électronique à **ce.0170088D@ac-poitiers.fr**